

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 13 décembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Christine BUCCHARLES, Sylvie JOUAULT, Rachel ROBLES et Gisèle TRIPOZ
Nombre de Membres présents : 17	Messieurs René AMOUDRUZ, Alain BARBIER, Stéphane BOUVET, Yves BRUNOT, Cyril CATHELINEAU, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Éric GRANGER, Jean-Charles MOGENET Gilles PEGUET, André POLLET-VILLARD et Rénald VAN CORTENBOSCH,
Nombres de suffrages exprimés : 22	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Monique LAPERROUSAZ, a donné pouvoir à M. BRUNOT Madame Elise MOGEON, a donné pourvoir à M. GAUDIN Madame Nadine ORSAT, a donné pouvoir à M. CATHELINEAU
Votes Pour : 21	Monsieur Simon BEERENS-BETTEEX, a donné pouvoir à Mme ANDRES Monsieur Martin GIRAT, a donné pouvoir à M. BOUVET
Votes Contre : 1	Monsieur Joël VAUDEY, a donné pouvoir à Mme JOUAULT
Abstentions : 1	Étaient absents non représentés : Madame Sophie CURDY Madame Marise FAREZ Madame Sarah JIRO Monsieur Alain CONSTANTIN Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT Secrétaire de séance : Monsieur Cyril CATHELINEAU Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h43

Délibération n°2023_090
Approbation des tarifs REOM – Année 2024

VU les articles L 2333-76 et L 2333-79 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères approuvé par délibération n°2023-089 en date du 13 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la situation budgétaire prévisionnelle et l'avis favorable des Commission n°1 « Finances » et n°2 « Gestion des Déchets » en date du 14 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l'avis des Commissions 1 et 2 du 14 novembre 2023,

Les propositions de tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 sont les suivantes :

Catégories de redevables	Unité	Propositions 2024 (€)
Résidence principale	par logement	178
Résidence secondaire	par logement	178
Tarif réduit résidence principale occupée par personne seule	par logement	91
Meublé de tourisme	par logement	180
Gîtes	Par logement	180
Hôtel	par chambre	35
Chambre d'hôtes	par chambre	31
Résidence de tourisme	par logement	180
Village de vacances (capacité d'accueil inférieure à 700 lits)	par chambre	35
Village de vacances (capacité d'accueil supérieure à 700 lits)	forfait global	48947
Centre de vacances	par chambre	35
Refuge	par lit	17
Camping	par emplacement de tente	20
	Par mobil-home	40
Catégorie professionnelle 1 - Petit producteur majoré	par catégorie	544
Catégorie professionnelle 2 – Petit producteur de base	par catégorie	272
Catégorie professionnelle 3 – Petit producteur minoré	par catégorie	180
Catégorie professionnelle 4 – Gros producteur majoré	par catégorie	5793
Catégorie professionnelle 5 – Gros producteurs de base	par catégorie	2715
Catégorie professionnelle 6 – Gros producteur minoré	par catégorie	1449
Catégorie professionnelle 7 – Micro-producteur	Par catégorie	45

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : une abstention (M. GIRAT), une voix contre (M. BEERENS-BETTEX) et 21 voix pour, DÉCIDE :

- **D'AJOUTER** les tarifs :
 - Gîtes : 180,00€
 - Camping :
 - Par emplacement : 20,00 €
 - Par mobil-home : 40,00 €
 - Catégorie professionnelle 7 : micro-producteur : 45,00€
- **DE RECONDUIRE** tous les autres tarifs pour l'année 2024 tel que présentés dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Cyril CATHELIN



Le Président,
Stéphane BOUVET

